

VANDELAINVILLE

La Croix de Chemin au lieu dit « La Terrière »

La revue Nos Villages Lorrains avait fait un état des lieux des clavaires et croix de la Commune.

Pour la croix de chemin située sur le chemin de la Terrière, au nord-est du village, il y était indiqué :

1. *CROIX DE CHEMIN*, dans *Les champs*, au lieu-dit "La Terrière", à l'est du village

- *Matériau* : calcaire, fonte (croisillon)

- *Iconographie* : Christ en croix

- *Insertion* : M. BISCH - JUBILE 1826

- *Epoque ou datation* : 1826

- *Auteur* : inconnu

- *Typologie* : piédestal rectangulaire, dé carré, fût de section carrée en tronc de pyramide, croisillon en croix latine.



Croix de chemin n° 1
c1. H. Hazerand : (c) 1991, Inventaire Général

Ci-contre photos extrait de la Revue Nos Villages Lorrains



Le temps a marqué cette croix. Après un nettoyage et brossage du socle, le texte inscrit peut être lu, à un mot près, en totalité :

D O M
JESUS CHRIST A SOUFFERT POUR NOUS VOUS
LAISSANT UN EXEMPLE AFIN QUE VOUS MARCHÉ
SUR SES TRACESE 2 21
CETTE CROIX A ETE ERIGEE PAR M. BISCH
MANEL L'AN JUBILE 1826

Les premières lettres sont : **D . O . M** . abréviation de « Deo optimo maximo », . C'est une locution latine qui signifie « à Dieu très bon, très grand ». On la trouve fréquemment sur les pierres tombales chrétiennes et sur la façade d'églises ou d'autres monuments religieux.

Quant au texte, il est à présent lisible et avec l'indication « 2 21 », il peut alors retrouver tout son sens :

« **Pierre 2:19-25**

Car c'est une grâce de supporter des afflictions par motif de conscience envers Dieu, quand on souffre injustement.

²⁰ *En effet, quelle gloire y a-t-il à supporter de mauvais traitements pour avoir commis des fautes? Mais si vous supportez la souffrance lorsque vous faites ce qui est bien, c'est une grâce devant Dieu.*

²¹ *Et c'est à cela que vous avez été appelés, parce que Christ aussi a souffert pour vous, vous laissant un exemple, afin que vous suiviez ses traces,*

²² *Lui qui n'a point commis de péché, Et dans la bouche duquel il ne s'est point trouvé de fraude;*

²³ *lui qui, injurié, ne rendait point d'injures, maltraité, ne faisait point de menaces, mais s'en remettait à celui qui juge justement;*

²⁴ *lui qui a porté lui-même nos péchés en son corps sur le bois, afin que morts aux péchés nous vivions pour la justice; lui par les meurtrissures duquel vous avez été guéris.*

²⁵ *Car vous étiez comme des brebis errantes. Mais maintenant vous êtes retournés vers le berger et le gardien de vos âmes. »*

Il est fort probable que l'inscription «E 2 21 » corresponde à PIERRE 2 21.

Ainsi, sur le site <http://www.interbible.org>, on apprend :

« Les professions de foi officielles de l'Église, à l'exception du Symbole des Apôtres, mettent toujours un lien entre l'Incarnation de Jésus, sa passion et sa mort, et le salut de l'humanité. Ainsi, le symbole de Nicée-Constantinople proclame : Pour nous les hommes et pour notre salut, il descendit du ciel (traduction liturgique).

Ces formules, dans lesquelles s'exprime la foi de l'Église depuis seize siècles, ne se contentent pas d'énumérer les événements de la vie de Jésus. Elles les interprètent comme ayant valeur de salut, c'est-à-dire comme apportant aux humains la délivrance de tout ce qui les empêche de vivre pleinement la communion entre eux et avec Dieu. Cette compréhension du sens de la vie de Jésus, de sa passion et de sa mort s'exprime déjà dans le Nouveau Testament.

On peut être surpris de constater que la formule « Jésus a souffert pour nous » est extrêmement rare dans le Nouveau Testament. De fait, on la retrouve une seule fois : Car le Christ a souffert pour vous, vous laissant un modèle afin que vous suiviez ses traces (1 Pierre 2,21). Le contexte est celui d'une exhortation à supporter courageusement les épreuves, en particulier celles qui ne sont pas méritées (1 Pierre 2,1-20). La manière dont Jésus a accepté la souffrance peut servir d'exemple à ses disciples. Comme on le voit, l'accent porte davantage sur l'imitation de Jésus que sur ses souffrances.

Pour les auteurs du Nouveau Testament, l'important n'est pas d'abord que Jésus ait souffert mais la manière dont il a accepté de donner sa vie.

Cette conviction fondamentale s'exprime dès le premier écrit chrétien venu jusqu'à nous : Dieu ne nous a pas réservé sa colère, mais pour entrer en possession du salut par notre Seigneur Jésus Christ qui est mort pour nous afin que... nous vivions unis à lui (1 Thessaloniens 5,9-10). Paul reviendra souvent sur cette donnée qui est le cœur même de sa proclamation de l'Évangile.

En somme, le sens de la souffrance et de la mort de Jésus réside dans le don qu'il fait de sa vie, don absolument libre et fondé sur l'amour : Le Christ nous a aimés et s'est livré lui-même pour nous (Éphésiens 5,2). Ce don ne concerne pas seulement des individus isolés mais le nouveau peuple de Dieu rassemblé dans l'amour : Le Christ a aimé l'Église et s'est livré lui-même pour elle (Éphésiens 5,25).

De Jérôme Longtin (1947-2015) prêtre et bibliste, Clerc de Saint-Viateur ayant exercé son ministère au diocèse de Saint-Jean-Longueuil (Québec). »

Aussi, il est fait référence au **Jubilé de 1826**.

Dans l'Église catholique, un « jubilé » est, depuis l'année 1300 (où le pape Boniface VIII proclama une indulgence plénière pour ceux qui viendraient en pèlerinage à Rome et y feraient 15 visites aux basiliques Saint-Pierre et Saint-Paul, ainsi qu'aux Romains qui visiteraient ces églises 30 fois), une période de pardon, de conversion et d'efforts spirituels ayant lieu, d'abord tous les 50 ans, puis tous les 25 ans à partir de 1400 (« pèlerinage panique » pour répondre aux grandes épidémies comme la grande peste²), consacrée à la rémission par la pénitence des peines temporelles dues aux conséquences du péché et accompagnée par l'octroi d'indulgences spéciales associées à la visite de lieux saints, à la pratique du jeûne, de l'aumône et de la prière, spécialement la confession et la communion sacramentelle.

On appelle aussi ces jubilés des « années saintes ».

Au XX^e siècle, dans un esprit similaire, les papes ont décrété des années saintes extraordinaires, commémorant la rédemption par la mort et la résurrection de Jésus-Christ.

Le dernier jubilé a été célébré en l'an 2000 par le pape Jean-Paul II.

La dernière Année Sainte extraordinaire a été célébrée par le même pape en 1983.

Le mot « jubilé » est aussi employé pour célébrer l'anniversaire d'ordination des diacres, prêtres et évêques.

Il faut expliquer ce Jubilé de 1826 dont on pouvait lire à l'époque «On dira ce qu'on voudra, le jubilé se fera ».

Le Pape Léon XII qui vient de succéder à Pie VII, veut contrecarrer l'esprit laïque Révolutionnaire (nous sommes encore proches du Ier Empire et de la Révolution) restaurer la foi et la religion, revenir au texte de la Bible latine et condamner les sociétés bibliques alors en plein essor.

Par la bulle du 3 mai 1824, il décide d'une Année Sainte pour Rome. En 1825, Léon XII décide d'étendre ce Jubilé à toute la chrétienté et envoie cette bulle notamment aux Evêques de France sans la faire viser par le Roi, ce qui était contraire aux accords passés. L'ordonnance royale autorisant la publication de la bulle ne sera délivrée qu'en 1826.

Ce « Jubilé de la Restauration » sera la seule Année Sainte du siècle. À cette occasion beaucoup de croix furent érigées par les paroissiens montrant ainsi leur attachement à l'Église. On en rencontre un grand nombre dans la région.

Les manifestations du jubilé eurent lieu du 17 mars au 3 mai : elles se sont terminées par la pose solennelle de la première pierre d'un monument à Louis XVI qui ne sera jamais édifié.

Enfin, l'inscription indique clairement que **cette croix de chemin a été érigée par M. BISCH MANEL**.

En fait, cette croix de chemin a été érigée sur la propriété de la Famille MANEL et plus exactement « Des Demoiselles MANEL ». Le nom est parfois orthographié MANELLE.

Elle se trouve le long du Chemin de la Terrière et au début du Sentier de Chipoux, sentier jalonné de part et d'autre par des pierres vignotes et par un muret de pierres sèches.

L'année de ce Jubilé de 1826 est marqué à Vandelainville par le décès de l'une « Des Demoiselles MANEL ».

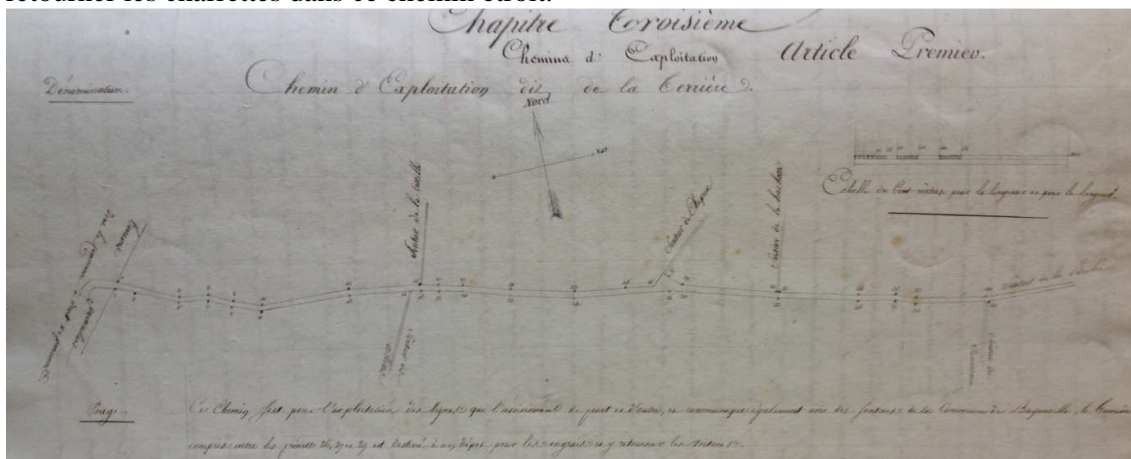
A l'époque, les Demoiselles MANEL habitaient dans la maison située à l'actuel numéro 8 de la Grande Rue, parcelles anciennement cadastrées 714, 713, 723, au milieu du village face à la Mairie.

Ci-contre extrait du plan cadastral de 1823



Outre leur habitations, elles étaient propriétaires de différents bâtiments dans le village, parcelles de terres et vignes dont celle où se trouve la croix de chemin : la parcelle cadastrée section B numéro 109 au lieu dit « LA TERRIERES ». Dans leurs actes de décès, chacune avait la qualité de « rentière ».

A cet endroit se trouve un décroché entre les parcelles car en 1823, dans le plan d'alignement, le lieu était indiqué comme lieu de « dépôt pour les engrais et pour y retourner les voitures ». Il faut savoir que toutes les parcelles autour étaient cultivées en vigne. Il fallait de la place pour retourner les charrettes dans ce chemin étroit.



Ci-contre extrait du Plan d'alignement de 1823

C'est ce même plan d'alignement qui nous confirme la propriété des Demoiselles MANELLES. Mais qui étaient des « Demoiselles » ainsi nommées dans les documents administratifs de l'époque ?

Au 18^{ème}, chaque village avait son notaire ou presque. A Vandelainville, c'est Maître MANEL L'Ainé qui, reprenant l'étude de Maître RAGOT Nicolas (officiant de 1722 à 1765), s'installe et officie de 1765 à 1787. Puis son fils s'installe à son tour à BAYONVILLE, Maître MANEL Le Jeune exercera alors de 1788 à 1828.

La croix de chemin a été érigée par la Famille MANEL l'année du Jubilé et concomitamment au décès de Barbe Françoise le 31 mai 1826, l'une des « Demoiselles ».

Pour précision, les trois filles MANEL habitaient la maison du village :

- Barbe Françoise, née en 1744, décède le 31 Mai 1826, année du Jubilé et de l'érection de la Croix de Chemin.
Elle est alors âgée de 82 ans. Elle est rentière.
C'est son frère Nicolas MANEL, né en 1761, 65 ans Notaire Royal domicilié à Pagny sous Prény et son neveu Nicolas François MANEL, alors âgé de 50 ans, Capitaine retraité domicilié à Metz qui déclarent son décès.
- Barbe Scholastique, née en 1759, décède le 24 novembre 1835 à l'âge de 76 ans. Elle est aussi déclarée comme rentière.
- Jeanne Françoise, rentière, née le 9 juillet 1757, âgée de 79 ans est décédée le 19 septembre 1836.

Toutes trois sont restées des « Demoiselles », jamais mariées. Elles faisaient partie d'une grande fratrie. Il y eu aussi :

- Marie Marguerite MANEL née le 20 décembre 1742, mariée avec François CLAUDE à Vandelainville le 5 mai 1767.
- Claude François MANEL né le 27 juillet 1747, Maître Cler dans le diocèse et titulaire en chapelle de St Roch et St Christophe.
- Jean-Pierre MANEL né vers 1740 et décédé à 75 ans le 5 décembre 1815. Il habite alors au 86 rue de la Chèvre à Metz. Il est Huissier au tribunal de première instance. Il est marié avec Anne HENNEQUIN décédée en 1815 aussi.
- Marie Catherine née en 1754, décédée le 19 décembre 1788 à Metz. Elle se marie le 9 mai 1775 à Vandelainville avec Charles Louis BARTHÉLEMY né en 1751 et décédé en 1804.
- Nicolas dit « Le Jeune » est notaire à Bayonville de 1788 à 1828.

Ils sont les enfants de Nicolas L'Ainé MANEL, né en 1715 à Bayonville-sur-Mad, Notaire et Procureur d'office et notaire en la terre de Gorze exerçant de 1765 à 1787. Le 18 novembre 1738, il se marie à Vandelainville avec Françoise RAGOT, née le 2 juillet 1717 à Vandelainville. Il décède le 21 novembre 1790 à Vandelainville et est inhumé deux jours plus tard à Vandelainville.

Son épouse, Françoise RAGOT est la fille de Claude RAGOT, exerçant de 1722 à 1765, Tabellion général au duché de Lorraine -Notaire général à la Prévôté de Prény - Procureur à Vandelainville, prédécesseur de Nicolas MANEL.

On retrouve dans les archives les précisions sur l'inhumation de Claude RAGOT en 1765.

« Le 21 Juillet 1765 Claude RAGOT veuf de Barbe HUSSON, 75 ans notaire royal, tabellion général au duché de Lorraine, procureur d'office, ancien de Rembercourt, Bayonville et Vandelainville, a été inhumé dans l'église de cette paroisse au côté droit de l'autel de St ROCH, sous les deux petits bancs, en présence de Messires Georges BISCHOFF, curé d'Arnaville, Nicolas DELOGNE curé de Villecey-sur-Mad, Jean François PONCIN vicaire de Bayonville, Charles François VILLER vicaire de Waville, amis du défunt, Nicolas MANEL son gendre ancien curateur en titre à Pagny, François HUSSON son beau-frère notaire à Chambley, Dominique NEAU chirurgien à Chambley et François NEAU avocat à la cour, neveux maternels. »

Nicolas MANEL est le fils de Claude MANEL, Maire de Bayonville, né en 1689 et de Marguerite BICHARD née vers 1691 et décédée à l'âge de 78 ans le 28 janvier 1769, mariés tous deux le 23 février 1711 à Bayonville-sur-Mad.

Par Sandrine PELLERIN-MARGUERITTE